



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux ateliers d'initiation aux Massages d'Accompagnement©. L'inscription à un ou plusieurs ateliers organisés par l'accompagnante Françoise Boury, emporte adhésion pleine et sans réserve aux présentes conditions de vente.

2. Conditions d'inscription et d'admission

Avant toute inscription à un atelier, il convient de procéder à une préinscription en ligne sur le site internet : aidantsmassages.com/inscription-atelier/ avec un paiement correspondant à 50% du prix de l'atelier choisi. L'inscription est définitivement validée au plus tard 14 jours avant le début de la formation, et notifiée par l'envoi d'une convocation au participant, par email. L'inscription aux ateliers d'initiation aux Massages d'Accompagnement© est soumise à la validation de l'admission par l'accompagnante Françoise Boury.

3. Paiement

Le paiement du solde d'un atelier (50% du montant total) est demandé 7 jours avant l'atelier et doit être réglé, au plus tard, le premier jour de l'atelier. Le règlement se fait à l'ordre de Françoise Boury par chèque bancaire, carte bancaire, virement bancaire ou espèces. Coordonnées bancaire jointes à la convocation précédent l'atelier.

Sous réserve de notre accord, un paiement échelonné pourra être envisagé. Une personne qui n'aurait pas réglé intégralement la formation pourra se voir refuser l'accès à l'initiation.

4. Responsabilité

Madame Françoise Boury ne pourra être tenue responsable des éventuels vols qui pourraient avoir lieu sur le lieu des ateliers, ni des accidents qui pourraient survenir pendant les initiations. Chaque participants doit avoir une assurance personnelle en responsabilité civile qu'il engage pleinement lors de sa venue. Tout accident corporel devra être immédiatement signalé à Madame Françoise Boury.

5. Lieu - Horaires

Les ateliers se déroulent à La Villa Lise 2146, route de Mende, 34090 Montpellier . Les horaires des ateliers sont ceux stipulés sur le courrier d'inscription, mais peuvent être soumis à des modifications.

6. Absence - Retard

En cas d'absence du stagiaire (le premier jour ou en cours de formation), sa formation sera considérée comme annulée. Le participant ne pourra en aucun cas suivre le reste de l'initiation. Les règlements versés seront dus. En cas de raison majeure avérée et justifiée (sous 7 jours maximum après l'atelier) : accident de la route, grève importante des transports, maladie ou incapacité de travail, décès d'un proche parent (ascendant ou descendant direct), une autre date sera proposée, suivant les disponibilités et dans un délai maximum d'un an, avec un report du règlement.

Tout participant se présentant aux ateliers avec plus de 30 minutes de retard pourra s'y voir refuser l'accès.

7. Annulation

Par le stagiaire

L'annulation d'une formation par le stagiaire, doit faire l'objet d'une notification écrite.

Si elle survient :

- Plus de 3 mois avant le début de la formation, les arrhes (50%) seront remboursés intégralement, avec une retenue de 15€ (frais de gestion).
- Entre 20 jours et 3 mois avant le début de la formation, un report pour une session ultérieure sera proposé (un seul report possible), avec versement du solde (50% de la formation)
- Moins de 20 jours, les arrhes versées sont dues/non remboursables.

Par l'établissement

Madame Françoise Boury se réserve le droit d'annuler un atelier au minimum 14 jours avant son démarrage. Dans ce cas, elle s'engage à proposer au stagiaire d'autres dates d'atelier ou un remboursement intégral des sommes versées. Madame Françoise Boury ne pourra en aucun cas être tenue responsable des frais de déplacement ou d'hébergement engagés par le stagiaire. Aucun dédommagement ni compensation ne pourront être exigés.

8. Règlement - Exclusion

Madame Françoise Boury se réserve le droit d'exclure un stagiaire dont le comportement serait préjudiciable au bon déroulement d'un atelier. Une exclusion ne pourra en aucun cas donner lieu à un remboursement.

9. Initiation aux Massages d'Accompagnement®

L'inscription aux ateliers d'initiation aux Massages d'Accompagnement® est soumise à des conditions particulières. Chaque stagiaire s'engage à suivre la totalité du programme d'initiation conformément au calendrier validé lors de l'admission. Toute demande de modification de ce calendrier devra être formulée par écrit. Madame Françoise Boury se réserve le droit d'accepter ou de refuser. Suite à l'inscription, le stagiaire dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter. Passé ce délai l'initiation est considérée comme due en totalité. L'arrêt de l'initiation en cours, à l'initiative du stagiaire, ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

10. Droit à l'image

Les participants autorisent Madame Françoise Boury à utiliser à titre gracieux leur image (photo ou vidéo) dans le cadre de sa communication, sur tout support, pour une durée de 99 ans. Toute interdiction devra faire l'objet d'une lettre datée, signée et remise avant le début de la formation.

11. Réclamation – Litige

Les présentes conditions de vente sont réputées acceptées sans réserve ni restriction. En cas de désaccord/litige concernant un service ou un produit, le client consommateur peut s'adresser une réclamation motivée par courrier : Françoise Boury Eden Palm – D02 – 1574, avenue de St Maur 34000 Montpellier France ou par courriel : francoise@aidantsmassages.com.

En cas d'absence d'accord amiable, le consommateur pourra saisir, soit la juridiction compétente en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.